

A close-up, monochromatic blue-toned photograph of an elderly person's face. The person's hands are raised to their eyes, covering them. The skin is wrinkled, and the person is wearing rings on their fingers. The background is dark and out of focus.

L'Unité de médecine des violences
du Centre universitaire romand de médecine légale
vous propose, au sein d'un partenariat entre le CHUV
et l'Institut et Haute École de la Santé La Source, le

Module de formation continue

« Maltraitance envers
les personnes âgées :
aspects et soins médico-légaux »

VOTRE PROFIL

Professionnels des domaines de la santé, du social et du judiciaire en contact avec des personnes âgées (médecins, juristes, infirmiers, psychologues, assistants sociaux, fonctionnaires de police,...), exerçant en pratique privée ou au sein :

- des services des urgences, de médecine et de chirurgie, de gériatrie (aiguë, réadaptation et soins palliatifs) ;
- des services d'aide et de soins à domicile ;
- des établissements médico-sociaux ;
- du réseau d'aide en cas de violence/ maltraitance ;
- des services de police et de justice.

(Ces termes s'entendent aussi bien au féminin qu'au masculin)

BUTS DE LA FORMATION

- Développer des compétences clés et des attitudes professionnelles face aux situations de maltraitance envers les personnes âgées ;
- S'initier aux aspects médico-légaux de la maltraitance et acquérir une démarche systématique d'analyse.
Plus spécifiquement :
 - intégrer la maltraitance envers les personnes âgées dans son évaluation ;
 - repérer les facteurs de risque et les indices ;
 - évaluer la dangerosité ;
 - déterminer les mesures à prendre en tenant compte des aspects médico-légaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

Bachelor ou titre jugé équivalent dans une profession de la santé, du social ou du judiciaire.

La procédure d'admission inclut la possibilité d'accepter des personnes qui sont professionnellement concernées et qui ne répondraient pas aux conditions ci-dessus.

DESRIPTIF DE LA FORMATION

La formation se déroule sur 7 jours. Elle délivre 5 crédits ECTS qui peuvent être reconnus dans d'autres programmes de formation postgrade. L'obtention des crédits implique la présence aux cours et la réussite du travail de validation.

Pour les médecins, sont accordés :

- 42 crédits par la Société Suisse de Médecine Légale (SSML)
- 25 crédits par la Société Professionnelle Suisse de Gériatrie (SPSG)
- 16.5 crédits par Société Suisse de Médecine Interne Générale (SSMI).

DATES

Septembre 2017

mercredi 27

jeudi 28

vendredi 29

Novembre 2017

jeudi 2

vendredi 3

Novembre - Décembre 2017

jeudi 30

vendredi 1^{er}

THÈMES

Introduction à la thématique :
- les personnes âgées en Suisse
- la maltraitance envers
les personnes âgées

Aspects juridiques

Démarche d'évaluation
gériatrique

Violence communautaire
non institutionnelle

Maltraitance à domicile

Maltraitance en institution

Maltraitance matérielle
et financière

Violence dans le couple âgé

Âgisme

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Dre Nathalie Romain-Glassey

Responsable de l'Unité
de médecine des violences
Centre universitaire romand
de médecine légale, CHUV

Delphine Roulet Schwab

Dr. en psychologie,
Professeure HES ordinaire à l'Institut
et Haute École de la Santé La Source

PRÉSIDENTE DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Silke Grabherr

Directrice
Centre universitaire romand
de médecine légale
Dpt universitaire de médecine et santé
communautaires, CHUV

COÛTS DE LA FORMATION

Fr. 100.- de frais d'inscription
Fr. 2100.- de frais d'écolage

LIEU DE LA FORMATION

Les cours se déroulent à l'Institut
et Haute École de la Santé La Source
à Lausanne.

DEMANDE D'INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Unité de médecine des violences, CHUV
Mme Melody Gut
melody.gut@chuv.ch
Tél. 021/314 00 60
Lu-Ve: 8h00-12h00

Le nombre de participants est limité.
Le délai d'inscription est fixé au
25 août 2017.

Cette brochure et le formulaire
d'inscription sont téléchargeables sur:
www.chuv.ch/formation
www.ecolelasource.ch